

Département de Loire Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b>	<b>CONSEIL du 4 JUILLET 2023</b> <b>Délibération n° 09_04-07-2023</b>
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	<b>Date de convocation</b> : 28/06/2023 <b>Lieu de la séance</b> : SAVENAY <b>Date de la séance</b> : 04/07/2023
<b>Présents :</b> Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, P. CORBEL  Mesdames : M. GALLERAND, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, M. VANDEN BRUGGE, J. LERAY, I. LE BELLEGO, C. PETER	<b>Nombre de membres en exercice</b> : 36 <b>Quorum</b> = 19 <b>Nombre de conseillers présents</b> : 27 <b>Procurations</b> : 3 <b>Excusés</b> : 6 <b>Nombre de votants</b> : 30
<b>Absents excusés ayant donné procuration à :</b> V. BARILLAU pouvoir à JL. THAUVIN P. CORMERAIS pouvoir à T. GADAIS P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO	<b>Présidence</b> : R. NICOLEAU <b>Secrétaire de séance</b> : I. LE BELLEGO <b>Rapporteur</b> : C. TRAMIER
<b>Excusés :</b> S. MAURE D. HARIOT A. JOGUET F. MOREAU J. TATARD S. HALLIEN-LANIO	

**LOGEMENTS TEMPORAIRES :  
SUBVENTION D'EQUILIBRE 2023  
A L'ASSOCIATION LES EAUX VIVES EMMAUS**

Estuaire et sillon dispose sur son territoire d'un parc de cinq logements temporaires destiné à accueillir des personnes brutalement confrontées à une absence de logement, en recherche d'une solution de logement durable ou d'insertion et rencontrant des difficultés sociales. Depuis le printemps 2022 est également mis à disposition un sixième logement destiné aux femmes victimes de violences.

Ce dispositif de logement temporaires fait partie des actions Programme Local de l'Habitat d'Estuaire et Sillon en faveur des public spécifiques. Les logements concernés sont situés sur les communes de Campbon, Prinquiau, Savenay et Saint-Etienne-de-

Montluc et leur gestion est assurée par l'association « Les Eaux Vives Emmaüs » sur la base d'une convention reconduite tacitement jusqu'à la fin 2023

Pour chacun de ces logements temporaires, Estuaire et Sillon apporte son soutien en assurant le renouvellement éventuel de l'équipement ainsi que par le versement d'une subvention globale d'équilibre à l'association « Les Eaux Vives Emmaüs »

Au titre de l'exercice 2023 et sur la base du budget prévisionnel, l'association sollicite une subvention d'un montant de 11 888€.

### BUDGET PREVISIONNEL DE L'ANNEE 2023

DEPENSES		RECETTES	
Désignations	Montant	Désignations	Montant
Cotisation Fédération		Cotisations des adhérents	
Achat de petit équipement et fournitures	270 €	Participation des accueillis	3 300 €
Fourniture d'eau et d'assainissement	740 €	Subventions ETAT ALT	18 362 €
Loyers et charges locatives	18 948 €	Subventions municipales :	
Entretien et réparation logements	846 €	Com.com Estuaire et Sillon	11 888 €
Assurance logements	501 €	autres communes	
Frais de personnel	11 873 €	Autres subventions	
Frais de déplacement	718 €	Autres recettes	
Frais administratifs de gestion	2 375 €		
Remboursement d'emprunts			
Autres charges		Reprise excédent 2021	2 721 €
TOTAL DES DEPENSES	36 271 €	TOTAL RECETTES	36 271 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de gestion des logements temporaires entre la communauté de communes Estuaire et Sillon et l'association « Les Eaux Vives Emmaüs »,

Vu la demande de subvention de l'association « Les Eaux Vives Emmaüs » en date le 19 janvier 2023,

#### **CONCLUSION**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

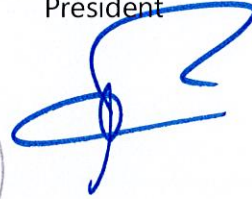
- ☛ D'ACCORDER à l'association « Les Eaux Vives- Emmaüs » une subvention d'un montant de 11 888 euros au titre de l'année 2023,
- ☛ DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2023,
- ☛ D'AUTORISER le président à procéder au mandatement correspondant.

Fait le 05 juillet 2023

I. LE BELLEGO  
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU  
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 10 JUL 2023  
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 10 JUL 2023  
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON  
Rémy NICOLEAU